

Bio.13 Etablir un plan de désimperméabilisation de l'espace public

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action  

La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains ont de nombreux avantages: outre l'amélioration du cadre de vie (nature en ville), elles permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur.

Ces solutions concernent différentes échelles, de la rue à la ville en passant par le quartier. Elles s'inscrivent dans les réponses aux enjeux de la ville de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique. L'objectif est de favoriser les espaces perméables dans les aménagements du territoire. Cela passe, entre autre, par la mise en place, quand cela est techniquement possible, d'espaces plantés et de parking perméables.

La Direction Parcs, Jardins et Paysages sera saisie par la direction en charge du projet d'aménagement ou de réaménagement, elle évaluera et proposera les possibilités de désimperméabilisation de l'espace sur chaque projet.

Cible(s)

Aménageurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir la qualité et gérer la quantité de la ressource en eau
- Maintenir les espaces perméables et désimperméabiliser

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Cette action se place dans le cadre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette, du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2050 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Chef de service Etudes paysagères

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Parcs Jardins et Paysage, Direction Voirie Espaces Publics , Direction Bâtiment,
Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0,3 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier
Déjà lancé au fur et à mesure des aménagements

Commentaire
Les coûts de l'action sont inclus dans les coûts de fonctionnement des services de la collectivité.

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur
Surface désimperméabilisée (m²)